

GROUPE	11	FONGICIDE
--------	----	-----------

Fongicide DYNASTY® 100FS

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Traitement de semences fongicide à large spectre pour la suppression de maladies transmises par les semences et le sol dans les cultures indiquées sur la présente étiquette.

GARANTIE

Azoxystrobine.....100 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être bien colorées au moment du traitement.

N° D'HOMOLOGATION : **28394**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, enlever les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun symptôme spécifique d'intoxication n'est connu pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des ANIMAUX DOMESTIQUES. Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter les contacts prolongés avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation ou la poussière des semences traitées. Se laver les mains et le visage après avoir manipulé ce produit ainsi qu'avant de manger, d'utiliser du tabac (y compris fumer), d'appliquer des produits de beauté ou d'aller aux toilettes. Porter un masque anti-poussière au moment du transfert des semences dans les cellules d'entreposage. Éviter de contaminer les aliments de consommation humaine et animale.

Les travailleurs affectés au nettoyage, à l'entretien ou à la réparation de l'équipement de traitement des semences doivent :

porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, et des gants résistant aux produits chimiques. Comme bonne pratique en matière d'hygiène, on recommande également le port d'un masque antipoussières pour les travailleurs affectés au nettoyage.

Les travailleurs affectés au traitement doivent :

porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

Les travailleurs affectés à l'ensachage, à la couture et à la manutention des sacs ou à la conduite du chariot élévateur à fourche doivent :

porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants.

Lorsqu'appliqué en mélange, lire et observer toutes les directives figurant sur les étiquettes des produits utilisés, y compris les doses, les restrictions et les délais concernant la paissance. Suivre, sur les étiquettes des deux produits, les précautions les plus rigoureuses pour le mélange, le chargement et l'application.

Précautions environnementales :

Ce produit est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques.

Éviter qu'il atteigne les habitats d'eau douce (lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés, terres humides, etc.) et les habitats estuariens/marins. NE PAS appliquer directement sur les habitats aquatiques. NE PAS contaminer les sources d'eau potable ou d'irrigation ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, surtout aux endroits où le sol est perméable (c.-à-d. les sols sableux) ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Restrictions relatives à l'emploi :

Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.

Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudres ou bouillies ni tout autre équipement servant au traitement non commercial des semences juste avant ou pendant l'ensemencement.

La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada : « ***Ces semences ont été traitées avec un fongicide, l'azoxystrobine. Porter des gants pour manipuler des semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture issue des semences traitées ni récolter celle-ci comme fourrage dans les quatre semaines suivant le semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.*** »

La mise en garde qui suit doit figurer sur tous les sacs de semences traitées destinées à l'exportation :
« **POUR EXPORTATION SEULEMENT – VENTE OU USAGE INTERDIT AU CANADA. Ces semences ont été traitées avec un fongicide, l'azoxystrobine. Porter des gants pour manipuler des semences traitées. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.** » Pour le traitement de semences destinées à l'exportation, l'applicateur doit en premier lieu vérifier la dose homologuée dans le pays de destination ou l'utilisation.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine fermé hermétiquement pendant l'entreposage. Garder dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des semences et des aliments de consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas entreposer à moins de 0 °C.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) au moment de nettoyer les lieux d'un déversement. Si le contenant fuit, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Syngenta Canada inc. (voir le NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE) pour de plus amples renseignements.

En cas de déversements ou de fuites – endiguer et absorber le liquide à l'aide d'une matière inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Absorber le produit déversé avec le matériau inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures – répandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec le matériau inerte et déposer à la pelle dans le contenant d'élimination.

Sur le sol – enlever les 15 premiers centimètres de terre sur les lieux du déversement et les remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux règlements provinciaux.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT/DÉCONTAMINATION :**Contenant retournable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide DYNASTY 100FS est un traitement de semences fongicide préventif à large spectre ayant des propriétés systémiques qui est recommandé pour la suppression des maladies indiquées sur l'étiquette. Le fongicide DYNASTY 100FS se mélange facilement à l'eau. Lorsqu'on veut le mélanger avec des produits d'autres fabricants, il convient de vérifier la compatibilité du mélange avant l'utilisation en effectuant un test de floculation. Pour ce faire, mettre tous les traitements de semences que l'on compte utiliser dans un contenant en verre transparent avec la quantité d'eau appropriée, bien mélanger et laisser reposer pendant une heure. Mélanger de nouveau et vérifier s'il y a incompatibilité.

Le fongicide DYNASTY 100FS peut être utilisé comme traitement de semences selon les lignes directrices indiquées dans la section Mode d'emploi ci-après. Appliquer le fongicide DYNASTY 100FS sous forme de bouillie à base d'eau en utilisant un équipement de traitement de semences standard qui assure une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences peut ne pas donner le degré de suppression des maladies recherché. Mélanger complètement la quantité recommandée de fongicide DYNASTY 100FS dans la quantité d'eau requise en fonction de l'appareil utilisé et du taux de dilution. Suivre les directives d'application du fabricant de l'équipement de traitement de semences utilisé. Maintenir une agitation constante de la bouillie pendant le traitement. Laisser sécher les semences avant de les ensacher.

Selon le type de semoir utilisé, les semences traitées avec le fongicide DYNASTY 100FS ou avec

une combinaison du fongicide DYNASTY 100FS et des autres produits du traitement de semences peuvent ne pas s'écouler au même débit que les semences non traitées. Étalonner de nouveau le semoir avec les semences traitées avant de les semer. Observer toutes les précautions, restrictions, doses et directives d'utilisation figurant sur les étiquettes des autres produits de traitement de semences avant de procéder au traitement.

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté au moment du traitement des semences. La réglementation relative à la coloration des semences traitées (en vertu de la *Loi sur les semences*) doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

Note : Le traitement de semences endommagées ou fortement rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité peut se traduire par une moins bonne germination et/ou par la réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de tout le lot de semences et faire des essais de germination sur une petite quantité de semences avant de soumettre tout le lot au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année ou à la propagation du matériel dans toutes les semences.

DOSES D'EMPLOI

Maïs (maïs de grande culture, maïs de semence, maïs à éclater, maïs sucré) :

Pour la suppression des pathogènes transmis par le sol et les semences figurant sur la présente étiquette, appliquer le fongicide DYNASTY 100FS à raison de 10 mL/100 kg de semences (ou 0,0025 mg de matière active par grain). Pour une meilleure suppression des maladies, le fongicide DYNASTY 100FS peut être mélangé avec le traitement de semences fongicide MAXIM XL[®]. Le fongicide DYNASTY 100FS peut aussi être mélangé avec l'insecticide CRUISER[®] 5FS pour la suppression des insectes mentionnés sur l'étiquette seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des produits.

Canola :

Pour la suppression des pathogènes transmis par le sol et les semences figurant sur la présente étiquette, appliquer le fongicide DYNASTY 100FS à raison de 100 – 200 mL/100 kg de semences (10 – 20 g de matière active par 100 kg de semences). Utiliser la dose la moins élevée lorsque les conditions au champ sont normales. Utiliser la dose la plus élevée lorsque le champ a déjà été fortement infesté par les maladies et/ou lorsque les conditions au champ sont favorables aux pathogènes transmis par le sol et les semences.

Pour une meilleure suppression des maladies et la suppression des insectes figurant sur l'étiquette, le fongicide DYNASTY 100FS peut être mélangé avec le traitement de semences liquide HELIX[®] ou le traitement de semences commercial HELIX XTra[®] seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des produits.

Soja :

Pour la suppression des pathogènes transmis par le sol et les semences figurant sur la présente étiquette, appliquer le fongicide DYNASTY 100FS à raison de 10 – 20 mL/100 kg de semences (ou

0,0015 – 0,0030 mg de matière active par fève). Utiliser la dose la moins élevée lorsque les conditions au champ sont normales. Utiliser la dose la plus élevée lorsque le champ a déjà été fortement infesté par les maladies et/ou lorsque les conditions au champ sont favorables aux pathogènes transmis par le sol et les semences.

Pour une meilleure suppression des maladies, le fongicide DYNASTY 100FS peut être mélangé avec le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA® ou APRON MAXX RFC® (ou le traitement de semences fongicide incolore MAXIM® 480FS + le fongicide APRON XL® LS). Pour assurer une protection contre divers insectes, le fongicide DYNASTY 100FS peut être mélangé avec les traitements de semences insecticides CRUISER 5FS ou 350FS seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement en circuit fermé. Pour une protection combinée contre les insectes et les pathogènes transmis par le sol et les semences mentionnés sur les étiquettes, le fongicide DYNASTY 100FS peut être mélangé avec le traitement de semences CRUISER MAXX® Haricot dans le même genre de système en circuit fermé que celui mentionné précédemment. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des produits.

MODE D'EMPLOI

Culture	Maladies supprimées	Dose/100 kg de semences		Remarques
		mL de produit	grammes de matière active	
Maïs (maïs de grande culture, maïs à éclater, maïs sucré, maïs de semence)	Pourridié du maïs, fonte des semis et brûlure des semis provoqués par <i>Pythium</i> spp. Pourridié du maïs et fonte des semis provoqués par <i>Rhizoctonia</i>	10	1 ou 0,0025 mg par grain	Pour une meilleure suppression des maladies, utiliser le fongicide DYNASTY 100FS en combinaison avec les doses indiquées de fongicide MAXIM XL. Le fongicide DYNASTY 100FS peut aussi être mélangé en cuve avec l'insecticide CRUISER 5FS pour la suppression des insectes indiqués. Observer l'ensemble des précautions, des restrictions, des doses et modes d'emploi figurant sur les étiquettes de chaque produit avant l'application.
Canola	Pourridié, brûlure et fonte des semis causés par <i>Rhizoctonia solani</i>	100 – 200	10 – 20	Pour une meilleure suppression des maladies et la suppression des insectes figurant sur l'étiquette, le fongicide DYNASTY 100FS peut être mélangé avec le traitement de semences liquide HELIX ou le traitement de semences commercial HELIX XTra seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des produits.

Culture	Maladies supprimées	Dose/100 kg de semences	Remarques
---------	---------------------	-------------------------	-----------

		mL de produit	grammes de matière active	
Soja	Pourridié, brûlure et fonte des semis causés par <i>Rhizoctonia</i> spp.	10 – 20	1 – 2 ou 0,0015 – 0,0030 mg par semence	<p>Pour une meilleure suppression des maladies, le fongicide DYNASTY 100FS peut être mélangé avec le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA ou APRON MAXX RFC (ou le traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS + le fongicide APRON XL LS).</p> <p>Pour une protection contre divers insectes, le fongicide DYNASTY 100FS peut être mélangé avec les traitements de semences insecticides CRUISER 5FS ou 350FS, seulement dans des installations de traitement de semences commerciales dotées de systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé.</p> <p>Pour une protection combinée contre les insectes et les pathogènes transmis par le sol et les semences mentionnés sur les étiquettes, le fongicide DYNASTY 100FS peut être mélangé avec le traitement de semences CRUISER MAXX Haricot dans le même genre de système en circuit fermé que celui mentionné précédemment. Suivre toutes les directives, précautions, etc. figurant sur les étiquettes des produits.</p>

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Culture	Maladies supprimées	Dose/100 kg de semences		Remarques
		mL de produit	grammes de matière active	
<p>Haricots Secs - Tout cultivar à graines récoltées sèches de haricot (<i>Lupinus</i> spp.) (inclut le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); (<i>Vigna</i> spp.) (inclut le haricot adzuki); (<i>Phaseolus</i> spp.) (inclut le haricot de grande culture, le haricot rognon, le haricot de Lima (sec), le petit haricot rond blanc, le haricot Pinto, le haricot tépary, le haricot mungo, le haricot riz, le haricot du Sud, l'urd); gourgane (sèche); pois chiche; dolique d'Égypte</p>	<p>Anthraxose provoquée par <i>Colletotrichum lindemuthianum</i> transmis par les semences</p> <p>Pourriture des semences et fonte des semis (pré- et post-levée) et pourriture des racines des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i></p>	10	1	<p>Une application en tant que traitement de semences.</p> <p>Pour une meilleure suppression des maladies, le fongicide DYNASTY 100FS peut être mélangé avec le traitement de semences fongicide APRON MAXX RTA ou APRON MAXX RFC. Pour une protection contre des insectes variés, le fongicide DYNASTY 100FS peut être mélangé avec le traitement de semences insecticide CRUISER 5FS pour la suppression des insectes figurant sur l'étiquette.</p> <p>Pour une protection combinée contre les insectes et les pathogènes transmis par le sol et les semences mentionnés sur les étiquettes, le fongicide DYNASTY 100FS peut être mélangé avec le traitement de semences CRUISER MAXX Haricot. Suivre toutes les directives, précautions, etc. appropriées figurant sur les étiquettes des produits respectifs.</p>

IMPORTATION

Pour importation seulement – Ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ou pour un usage commercial au Canada.

Ne pas ensemençer manuellement les semences traitées.

Culture	Maladies supprimées	Dose/100 kg de semences		Remarques
		mL de produit	grammes de matière active	
Tournesol	Pourriture des semences et fonte des semis (prélevée) causées par <i>Rhizoctonia solani</i> Répression du mildiou causé par <i>Plasmopora halstedii</i>	245	24,5	Une application en tant que traitement de semences. Pour une meilleure suppression des maladies, le fongicide DYNASTY 100FS peut être utilisé en combinaison avec les doses de traitement de semences incolore MAXIM 480FS et de fongicide APRON XL LS figurant sur l'étiquette. Ne pas ensemençer de cultures autres que celles figurant sur l'étiquette du fongicide DYNASTY 100FS avant 30 jours dans les champs où des semences traitées ont été mises en terre.
Groupes de cultures 1A-1B (légumes-racines, sauf le ginseng) : bardane, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, betterave potagère, raifort, daïkon, persil à grosse racine, panais, radis, rutabaga, salsifis, chervis, betterave à sucre, navet	Pourriture des semences et fonte des semis (prélevée) causées par <i>Rhizoctonia solani</i>	25 – 50	2,5 – 5	Ne pas ensemençer de cultures autres que celles figurant sur l'étiquette de DYNASTY 100FS avant 30 jours dans les champs où des semences traitées ont été mises en terre.
Groupe de cultures 3-07 (légumes-bulbes) : ail, ail d'Orient, poireau, oignon (sec), oignon vert, ciboule, échalote				

IMPORTATION

Pour importation seulement – Ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ou pour un usage commercial au Canada.

Culture	Maladies supprimées	Dose/100 kg de semences		Remarques
		mL de produit	grammes de matière active	
<p>Groupe de cultures 4 (legumes-feuilles) : Amarante (feuilles, tricolore et tampala), roquette, cardon, céleri, céleri chinois, laitue asperge, cerfeuil, chrysanthème (à feuilles comestibles et des jardins), mâche, cresson alénois, cresson de terre, pissenlit, oseille, endive (chicorée witloof), fenouil de Florence, laitue pommée et frisée, arroche, persil, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, rhubarbe, épinard, épinard de Nouvelle-Zélande, baselle, bette à carde</p>	<p>Pourriture des semences et fonte des semis (prélevée) causées par <i>Rhizoctonia solani</i></p>	25 – 50	2,5 – 5	Ne pas ensemercer de cultures autres que celles figurant sur l'étiquette de DYNASTY 100FS avant 30 jours dans les champs où des semences traitées ont été mises en terre.
<p>Groupe de cultures 5 (légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i>) : brocoli, brocoli de Chine (gaï lon), rapini, chou de Bruxelles, chou pommé, chou chinois (pak-choï), chou chinois (pé-tsaï), chou chinois (gaï-choï), chou-fleur, chou brocoli, chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza</p>				

IMPORTATION

Pour importation seulement – Ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ou pour un usage commercial au Canada.

Culture	Maladies supprimées	Dose/100 kg de semences		Remarques
		mL de produit	grammes de matière active	
Groupe de cultures 8-09 (legumes-fruits) : aubergine, cerise de terre, pépino, piment (y compris poivron, piment de Cayenne, piment à cuire, piment de type Jamaïque, piment doux), tomatille, tomate	Pourriture des semences et fonte des semis (prélevée) causées par <i>Rhizoctonia solani</i>	25 – 50	2,5 – 5	Ne pas ensemercer de cultures autres que celles figurant sur l'étiquette de DYNASTY 100FS avant 30 jours dans les champs où des semences traitées ont été mises en terre.
Groupe de cultures 9 (curcubitacées) : chayotte (fruit), courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (gourde hyotan, courge-bouteille, gourde hechima, okra chinois), momordique (y compris pomme de merveille, margose amère, margose à piquants), melon véritable, citrouille, courge d'été, courge d'hiver, pastèque				

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance au fongicide DYNASTY 100FS (azoxystrobine), fongicide du groupe 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide DYNASTY 100FS et à d'autres fongicides du groupe 11. Une perte graduelle ou totale d'efficacité peut survenir avec le temps si des fongicides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide DYNASTY 100FS ou d'autres fongicides du groupe 11 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes pathogènes.

Le fongicide DYNASTY 100FS appartient à la famille des strobilurines; par conséquent, une utilisation continue ou séquentielle pendant des saisons de croissance successives est à éviter ou à limiter. Le fongicide DYNASTY 100FS n'entraîne pas de résistance croisée avec d'autres catégories de fongicides qui ont des modes d'action différents.

Utiliser les traitements de semences dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain et la tenue de dossiers sur l'utilisation des pesticides et les rotations de cultures et qui envisage le recours à des pratiques de lutte culturale ou biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Si la maladie continue de progresser après un traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose. Cesser d'utiliser ce produit et employer un autre fongicide ayant un site d'action différent, si c'est possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de Syngenta au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

APRON MAXX RFC[®], APRON MAXX RTA[®], APRON XL[®], CRUISER[®], CRUISER MAXX[®], DYNASTY[®], HELIX[®], HELIX XTra[®], MAXIM[®], et MAXIM XL[®] sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.